

*L'ajournement*

● (1800)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—LE TRAVAIL DU COMITÉ DE RÉVISION. B) LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, le lendemain de l'assermentation du nouveau cabinet, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le vice-premier ministre (M. Nielsen), de concert avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre des Finances (M. Wilson) avaient été chargés de réviser tous les programmes ministériels et de soumettre dans les six mois des plans à l'approbation du cabinet. Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'ordonner d'autres coupes sombres, ce qu'on n'a pas nié.

Par la suite, un comité consultatif composé de sept hommes d'affaires a été créé. Ce comité ne comptait aucune femme, aucun francophone, aucun environnementaliste, aucun représentant des services de santé et des services sociaux ni des associations de consommateurs. Deux représentants syndicaux figuraient sur cette liste, mais certains bruits ont couru qui nous ont fait douter de leur participation et de la nature de cette participation au comité.

Lors d'une conférence de presse le 18 novembre, le président du Conseil du Trésor a déclaré que ni le secrétariat du Conseil du Trésor ni le bureau du contrôleur général ne feraient l'objet de cette révision. Le président du Conseil du Trésor aurait déclaré: «Nous n'avons pas de programmes.»

Pour parler de chiffres, on compte 50,000 à 60,000 années-personnes qui participent aux programmes des organismes centraux par rapport à peut-être 170,000 ou plus qui fournissent des services aux contribuables. Si des coupes s'imposent, il faudrait certainement les pratiquer avec beaucoup de précautions et de délicatesse, et les répartir équitablement entre tous les ministères.

Voilà qui nous fait nous demander si ces compressions se fondent sur des principes idéologiques ou sur des motifs d'efficacité. Le gouvernement nous rebat les oreilles avec son intention de couper dans le gras de la bureaucratie mais, au fond, c'est le nombre d'emplois et la quantité des services assurés qu'il coupe.

Il y a quelques jours, j'ai demandé au vice-premier ministre de confirmer que les organismes centraux étaient exclus des restrictions. Il m'a répondu que ma question reposait sur de fausses prémisses et que la révision à laquelle il procédait n'avait pas pour objectif de couper à tout prix, mais plutôt de repérer les chevauchements et les doubles emplois, ainsi de suite, et il m'a assuré que tous les ministères seraient traités sur un pied d'égalité. J'ai ensuite demandé au premier ministre de restructurer ce comité consultatif pour lui permettre de mieux remplir ce mandat. Je ne puis concevoir qu'un comité consultatif composé de seulement sept hommes d'affaires aux antécédents strictement administratifs ait à lui seul la compétence voulue, sans autre forme d'aide, pour conseiller le gouvernement en matière de suppression de programmes concernant l'environnement, la santé, les services sociaux, ainsi de suite.

Le vice-premier ministre m'a fourni une réponse très générale dans laquelle il m'a dit que des consultations se poursuivent avec la Fédération des travailleurs du Québec, mais sans préciser de quelle façon exactement il comptait modifier ce comité consultatif. Je me réjouis de voir que le vice-premier ministre est des nôtres ce soir, et j'attends avec impatience d'obtenir des renseignements plus précis.

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion que me fournit la députée de préciser en quoi consiste le groupe de travail sur l'examen des programmes. Je crois important qu'elle et les autres députés soient aussi bien renseignés que possible sur une manœuvre qui ne vise pas à imposer des compressions budgétaires, mais bien à améliorer l'efficacité et la prestation des programmes destinés à des groupes-clients de l'extérieur de l'administration aussi bien que de l'intérieur.

Le premier ministre (M. Mulroney) a exposé le mandat du groupe de travail le 18 septembre dernier, lorsqu'il en a annoncé la création et la composition de même que le fait que j'en assumerais la présidence. On nous a demandé d'examiner les programmes gouvernementaux en vue d'en tracer une image plus simple, plus compréhensible et plus accessible à la population canadienne, aux clients des programmes et d'assurer que la prise de décisions soit décentralisée autant que possible, à ceux qui sont en contact direct avec les groupes-clients.

● (1805)

Le groupe de travail proprement dit a été chargé de présenter un rapport dans les six mois, la date limite étant le 17 mars. Afin de procéder de façon ordonnée et intelligente, le groupe de travail s'est d'abord fixé pour objectif de faire l'inventaire de tous les programmes gouvernementaux, ce qu'il a déjà accompli. La seconde étape consistait à se pencher sur les grandes catégories de programmes.

En ce qui concerne le comité consultatif, je puis dire à la députée que les ministres qui font partie du groupe de travail ont pris la très ferme décision de s'assurer la collaboration fort positive et utile du secteur privé. Pour ce faire, nous avons demandé à des associations nationales de créer—comme je l'ai annoncé notamment le 16 novembre—un comité consultatif du secteur privé. Ce comité se compose maintenant—soit quelque temps déjà après que la députée eut posé sa question—de M. Austin Thorne, de la Fédération canadienne du travail, de M. Robert Baldwin, du Congrès du travail du Canada, de M. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, lequel a été élu président du comité consultatif du secteur privé par les autres membres du comité, de M. Jerry Heffernan, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de M. Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration. Tous ces représentants ont été délégués par leurs associations respectives. M. Peter Riffin, de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Harold P. Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, M. Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises, M. Jean d'Ailly, du Conseil du patronat—dont le nom est familier à tous les députés, j'en suis sûr—de M. Richard Bourbeau, du Groupement d'entreprises québécoises. M. Louis Labege, de la Fédération des travailleurs du Québec, qui